

de cette question; il serait peut-être possible qu'un autre comité s'occupe de ces localités ferroviaires qui sont ainsi touchées.

Je désirerais également signaler à M. Benidickson et à d'autres membres du Comité que ce problème ne concerne pas uniquement les chemins de fer Nationaux. La compagnie du Pacifique-Canadien éprouve exactement les mêmes difficultés. M. Gordon et ses subalternes apportent ces changements à Sioux-Lookout. Monsieur le président, je crois que c'est un problème de très vaste envergure qui met en cause des personnes et des sociétés. Je demande au ministre s'il peut apporter quelque solution à cette affaire.

M. HEES: Il appartient au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques de décider s'il désire recevoir les délégations qui voudraient se présenter devant lui, car il dirige ses propres affaires. L'honorable député de Port-Arthur est membre de ce comité, et même membre du comité directeur, auquel il pourrait soumettre cette affaire. Le Comité peut faire ce qu'il désire, mais c'est à lui qu'il importe de prendre cette décision.

Comme le président l'a très bien expliqué relativement à la suggestion qui a été faite ce matin, si l'on reçoit une représentation d'une localité en particulier,—et je n'ai jamais refusé et ne refuserai jamais de recevoir une délégation qui désire me voir, car c'est ainsi que nous agissons,—si l'on permet à une délégation de présenter ses griefs devant votre Comité, alors il vous faut accorder les mêmes droits aux délégations de chacune des 265 circonscriptions électorales.

Comme le président l'a dit, il y a 180 députés qui ne sont pas membres du Comité et qui désireraient peut-être, eux aussi, venir vous exposer les griefs qu'ils entretiennent à l'égard du service que leur fournissent les chemins de fer Nationaux dans leurs comtés respectifs. Ces séances, comme l'a signalé le président, pourraient s'éterniser durant des mois, ce qui serait absolument impossible et injuste envers la direction, laquelle ne peut se faire représenter ici pendant un aussi long temps. Elle a du travail à accomplir. Évidemment, il appartient au Comité de prendre cette décision. Je crois que la suggestion de M. Benidickson n'est nullement pratique; il est étrange, monsieur le président, que l'honorable député ait soumis cette proposition sanctissime, après qu'elle eut été froidement rejetée par le gouvernement auprès duquel il occupait un poste subalterne en 1956. Il est étrange de constater soudainement ce changement radical d'attitude, et de voir M. Benidickson verser partout des larmes de crocodile.

Par conséquent, je dis que les membres du Comité ont à décider aux voix l'attitude qu'ils adopteront à cet égard.

M. BENIDICKSON: Monsieur le président, je ne puis laisser passer ces remarques sans y répondre. Le ministre des Transports a complètement déformé mes paroles. J'ai admis que le président mériterait notre sympathie s'il devait entendre des représentants de toutes les localités, et j'ai dit qu'il serait incroyable de penser que nous n'entendrions pas avec déférence les explications relatives à des sujets aussi importants, que désirent soumettre les délégués des syndicats représentant des régions aussi vastes que la totalité de l'Ouest et de l'Est du Canada.

J'ai admis que nous ne pouvions peut-être pas entendre uniquement les délégués d'une localité qui sont ici présents ou qui ont demandé à comparaître devant le Comité; mais nous pouvons certainement entendre des représentants régionaux, étant donné que les conditions de travail diffèrent dans l'Est et l'Ouest du Canada.

Comme M. Grills, sans avoir examiné l'autre côté de la médaille, ni avoir entendu les explications des représentants de ces hommes, je crois qu'il me serait impossible de questionner M. Gordon et ses subalternes relativement à ces conditions de travail, ni de savoir d'eux s'ils semblent administrer les